

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2019.

(En 1000 DT)

Période	2 ème trimestre 2019	2 ème trimestre 2018	au 30 Juin 2019	au 30 Juin 2018 (*)	au 31 Décembre 2018 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	231 306	207 284	447 223	399 074	829 094
• Intérêts et revenus assimilés	162 253	137 122	316 872	262 456	578 354
• Commissions en produits	28 485	25 019	55 111	49 964	100 753
• Revenus du portefeuille	40 568	45 143	75 240	86 654	149 987
2- Charges d'exploitation bancaires	128 761	111 773	248 917	209 675	454 362
• Intérêts encourus et charges assimilées	125 199	108 842	243 442	204 030	443 226
• Commissions encourues	3 562	2 931	5 475	5 645	11 136
3-Produit net bancaire	102 545	95 511	198 306	189 399	374 732
4- Autres produits d'exploitation	275	557	529	1 070	2 306
5- Charges opératoires	39 079	34 706	76 417	70 134	147 044
Dont ;					
• Frais de personnel	26 670	23 450	52 919	48 366	102 275
• Charges générales d'exploitation	9 896	9 451	19 179	18 144	37 025
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 816 708	2 035 218	1 897 993
• Portefeuille- titres commercial	-	-	213 493	563 313	285 622
• Portefeuille d'investissement	-	-	1 603 215	1 471 905	1 612 371
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	5 762 880	6 127 435	5 929 248
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	5 492 292	5 372 311	5 516 889
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	1 615 565	1 651 668	1 618 911
• Epargne	-	-	1 470 365	1 452 574	1 469 211
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	815 056	922 959	876 255
10- Capitaux propres (**)	-	-	869 364	785 526	869 532

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/06/2019 et 30/06/2018 et après affectation du bénéfice au 31/12/2018.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I-Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2019

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 127,5 millions de dinars à fin juin 2018 à 5 762,9 millions de dinars à fin juin 2019, enregistrant ainsi une régression de 364,6 millions de dinars ou 5,9%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à fin juin 2019 à 5 492,3 millions de dinars affichant une progression de 120 millions de dinars soit 2,2% par rapport au 30 juin 2018.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 815,1 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 107,9 millions de dinars par rapport au 30 juin 2018. Cette variation est expliquée principalement par l'amortissement des emprunts et les remboursements des annuités venant à échéance.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 48,1 millions de dinars ou 12,1% par rapport à la même période en 2018.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 39,2 millions de dinars par rapport à la même période en 2018.

Le Produit Net Bancaire a atteint 198,3 millions de dinars à fin juin 2019 contre 189,4 millions de dinars pour la même période de 2018 soit une hausse de 4,7%.

Le coefficient d'exploitation qui intègre la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires introduite depuis 2018, a atteint 38,5% au titre du premier semestre de 2019 contre 37,0% pour la même période de 2018 soit une hausse de 1,5 point de pourcentage.

Hors la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires, le coefficient d'exploitation s'établit à 35,1% au titre du premier trimestre 2019 contre 33,6% pour la même période de 2018.

AMEN BANK CONFIRME SA CERTIFICATION MSI 20000® par SGS

Dans le cadre du suivi régulier de l'activité financière d'AMEN BANK, en conformité avec les exigences de la validation continue de sa certification au référentiel MSI 20000, la banque a passé avec succès le troisième diagnostic (post Grand Audit), réalisé par les équipes techniques de MAGHREB CORPORATE et de SGS.

Le diagnostic MSI 20000® repose sur une approche mathématique et scientifique des derniers résultats et positionnement de la banque, encadrée par une composante technologique forte et ne laissant aucune place à la subjectivité et à l'hypothétique.

Les équipes d'audit ont approuvé la conformité continue d'AMEN BANK au regard des exigences bancaires internationales de solidité et de performance financière.

La Banque africaine de développement (BAD) accorde 57,5 millions d'euros à AMEN BANK pour développer le commerce et soutenir les PME

Le Conseil d'administration du Groupe de la BAD a approuvé, mercredi 29 mai 2019, un financement total de Mns 57,5 EUR en faveur d'Amen Bank afin de développer le commerce et accompagner les petites et moyennes entreprises.

Cette enveloppe se compose d'un prêt d'investissement à long terme de Mns 35 EUR et d'une facilité de Mns 15 EUR pour le financement du commerce ainsi qu'un complément de Mns 7,5 EUR provenant du fonds « Africa Growing Together Fund » (AGTF)

Ce partenariat permettra à Amen Bank de répondre, à plus grande échelle, aux besoins en financement des PME des secteurs de la santé, de l'agriculture et agro-industrie, et de l'industrie.

AMEN BANK généralise « AmenPay » son application de Mobile Payment

Dans le cadre de la stratégie nationale de « Décashing » et d'inclusion financière et faisant suite aux résultats positifs sur l'ensemble de ses tests techniques, notamment au niveau d'une première expérience menée au sein de l'Ecole ESPRIT, AMEN BANK a généralisé son application de Mobile Payment « AmenPay », auprès de la chaîne américaine des restaurants « Chili's Tunisie ». Cette solution, entièrement sécurisée, fonctionne sur les technologies « QR Code » et NFC de mobile à mobile.

Lancement du paiement « sans contact sécurisé » par AMEN BANK

Ayant fait de l'innovation son crédo, AMEN BANK a lancé le paiement « sans contact sécurisé » (ou « secure contactless »), qui permet à ses porteurs de cartes de réaliser désormais des opérations de paiement, d'une manière accélérée et en toute simplicité et sécurité. En effet, AMEN BANK a obtenu la certification de Visa et de Mastercard, et a commencé le déploiement de son projet pilote avec l'enseigne « Baguette & Baguette », qui dispose de 23 points de vente, sur toute la Tunisie.